

FORMATION ET EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

La Formation Théorique a lieu au Siège de la Fédération à Caen en semaine

La Formation Pratique et l'Examen Unique se déroulent sur notre site d'exercice pratique à Chouain sur l'axe Tilly sur Seulles/Bayeux en semaine

- 1) Convocation à une **Formation Théorique Obligatoire** du permis de chasser (en semaine à 14h00, durée 3H00), (lors de la formation, remise du livre théorique de la FNC et prêt du DVD de l'exercice pratique à rendre lors de la réussite de l'examen unique).

↳ Pour réviser la théorie, vous pouvez tester vos connaissances sur notre site internet www.fdc14.fr dans la rubrique Téléchargement, Permis de Chasser, Tester vos Connaissances.

- 2) 1 mois environ après la Formation Théorique Obligatoire, convocation à **la Formation Pratique Obligatoire (1/2 journée en semaine, durée 3H00)**.
- 3) 1 ou 2 semaines après la Formation Pratique Obligatoire, convocation à **l'Examen Unique (1/2 journée en semaine)** :

↳ Si échec à l'Examen Unique, veuillez-vous réinscrire **rapidement** en ligne sur le site de l'OFB et faire votre paiement en ligne de 16 Euros.

Afin de réduire le taux d'absentéisme à la formation comme à l'examen un **règlement par chèque de 30 euros** à l'ordre de la FDC 14 vous est demandé à l'inscription, cela comprend les frais d'inscription et le livre distribué lors de la formation théorique.

En cas d'absence non justifiée à la formation théorique et/ou pratique
Vous devez prévenir à l'avance la FDC 14 de votre absence justifiée par un certificat médical, une attestation - une convocation scolaire ou professionnelle
ou vous réinscrire en ligne

**Pièces à fournir et à nous renvoyer
suite à votre demande d'inscription en ligne sur le lien suivant :
<https://permischasser.ofb.fr/>**

Pour l'inscription en ligne numéro de portable et une adresse mail obligatoire

- Se connecter sur l'adresse suivante <https://permischasser.ofb.fr/>
- **Imprimer votre dossier d'inscription fait en ligne** recto/verso, **ne pas oublier de le signer**
- Si vous êtes mineur ou majeur(e) en tutelle remplir en ligne **l'autorisation de votre représentant légal** et de la faire signer par le tuteur légal lors de l'impression du dossier
- Remplir **le certificat médical** par le médecin au verso de la demande d'inscription imprimé en ligne **daté de moins de deux mois** au jour de votre inscription
- **Photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu
- **Une photographie d'identité normalisée** (format 35x45 mm **en couleur**) **récentes datant de moins de 6 mois** mettre au verso votre nom et prénom(s) « **ne pas agraffer** » au formulaire d'inscription
- De nous joindre **un chèque de 30 euros** à l'ordre de la **FDC 14** pour les frais d'inscription comprenant le manuel théorique distribué lors de la formation théorique.

Les documents relatifs aux obligations du service national :

- **Vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans** : aucun justificatif n'est à produire
- **Vous avez entre 16 et 18 ans** : une attestation de recensement ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
- **Vous avez entre 18 et 25 ans** : le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté

RAPPEL LORS DE L'INSCRIPTION EN LIGNE :

- **Numéro de portable** et adresse **Mail OBLIGATOIRE**
- Paiement en ligne de **31 euros pour les mineurs** à l'OFB correspondant à la somme du droit d'inscription à l'examen et à la redevance pour la délivrance du permis de chasser
- Paiement en ligne de **46 euros pour les majeurs** à l'OFB correspondant à la somme du droit d'inscription à l'examen et à la redevance pour la délivrance du permis de chasser
- Paiement en chèque de **30 euros** à l'ordre de la FDC 14 pour les frais d'inscription comprenant le manuel théorique distribué lors de la formation théorique.